

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
N° 2025/41 du 14 NOVEMBRE 2025**

DEPARTEMENT  
des ALPES-DE-HAUTE-  
PROVENCE

Téléphone : 04.92.81.05.48  
 Télécopie : 04.92.81.39.95

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Absents : 3

Date de convocation :  
06/11/2025

Date affichage :

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Enchastrayes, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire.

État des présences :	Présent	Absent	Absent excusé, a donné pouvoir à :
M. Albert OLIVERO	X		
M. Jacques MARTIN		X	Pouv DESDIER
Mme Isabelle PIGEARD	X		
M. Jacques WALTHER	X		
M. Julien DESDIER	X		
M. Denis ZURCHER	X		
M. Louis PARENTE	X		
Mme Emilie BEYSSON		X	Pouv PARENTE
M. Michel GOTAB	X		
M. Jean-Pierre FABRE		X	Pouv OLIVERO
M. Alain ARGENTANO	X		

Secrétaire de Séance : M. Julien DESDIER

**OBJET : TARIFS DE LA GARDERIE « LES PETITS DIABLES » ET  
REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE**

VU la délibération n°44/2013 du 23 septembre 2013, instituant la régie de recette de la garderie « les petits diables » du Sauze,

VU la délibération n°44/2013 du 23 septembre 2013 instituant les tarifs de la garderie,

VU la délibération n°2024/37 modifiant les tarifs de la garderie,

VU le règlement intérieur de la garderie du Sauze,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'actualiser les tarifs de la garderie et des formules combinées ski et garderie pour la saison à venir

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de valider les tarifs ci-dessous :

## 1- TARIFS GARDERIE « LES PETITS DIABLES »

### 1 - Forfait semaine sur réservation (6 jours)

6 demi-journées de 9h00 à 13h00 ou de 13h00 à 17h00*	159 €
6 journées De 9h00 à 17h00	319 €

### 2 - Forfait demi-journée sur réservation

Forfait demi-journée matin de 9h00 à 13h00	28 €
Forfait demi-journée après-midi 13h00 à 17h00*	28 €

\*repas pris avec les parents

### 3- Forfait journée sur réservation \*

Forfait petite journée (10h00 à 17h00 ou 9h00 à 16h00)	46 €
Forfait grande journée (09h00 à 17h00)	53 €

**TARIF REDUIT FRATRIE :** Des réductions sont consenties aux familles (même foyer fiscal) dont plusieurs enfants (fratries) fréquentent l'établissement sur la même période. Cette réduction est valable uniquement pour les tarifs mentionnés au n°1, 2 et 3.

- 15 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- 30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant

La réduction (arrondie à l'euro inférieur) sera appliquée.

## 2. Forfaits de garderie combinés avec l'ECOLE FRANCAISE DE SKI *Payables directement à l'ESF*



Vacances de Noël	2025/2026
Forfait 5 jours matin : 2 heures ½ de cours de ski (10 à 12h30) + 4 ½ heures de garderie (12h30 à 17h00)	331 €

Hors vacances scolaires	2025/2026
Forfait 5 jours matin : 2 heures de cours de ski (10 à 12h00) + 5 heures de garderie (12h00 à 16h00)	300 €

Vacances scolaires de février	2025/2026
Forfait 5 jours le matin : 2 heures de cours de ski (11 à 13h) + 4 heures de garderie (13 à 17h)	303 €

Week-ends	2025/2026
-----------	-----------

Forfait 1 jour matin : 2 heures de cours de ski (10 à 12h00) + **5 heures de garderie** (12h00 à 17h00)

Forfait 1 jour après midi : 2 heures de cours de ski (14 à 16h00) + **5 heures de garderie** (9h00 à 14h00)

74 €

## 1- Tarif résident\*

Une réduction de 30% est accordée aux résidents sur les tarifs ci-dessus à l'exception des forfaits ESF et nocturne.

\* Les résidents sont les personnes justifiant d'une taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur la commune et/ou d'un contrat de travail sur le territoire communal au nom d'un des parents de l'enfant accueilli.

Ce tarif est appliqué uniquement sur présentation d'un justificatif (taxe habitation 2025, taxe foncière 2025, contrat de travail sur la commune, ou tout autre document officiel prouvant la qualité de résident d'un des parents de l'enfant accueilli ...)

## 2- Tarif soirée « les nocturnes des petits diables »

Forfait de 18 à 22 heures :

Plein tarif	25 €
Tarif réduit * *sur présentation d'un justificatif de cinéma ou de restaurant sur la commune	10 €

Une réduction est appliquée sur le **plein tarif** pour les fratries :

-20% pour 2 enfants soit 20€ par enfant

-40% à partir de 3 enfants soit 15€ par enfant.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération 2024/37 du 14 novembre 2024,

PRECISE que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et pour les saisons à venir,

APPROUVE le règlement intérieur de la garderie « Les Petits Diables » de la structure et le projet pédagogique,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions en application de cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pauvour E. BESLON

Pauvour S. MARTIN

Le 1<sup>er</sup> Decembre 2024



Le Maire,

Albert OLIVERO